

MAIRIE DE SARTILLY
BP 18
50530 SARTILLY

tél : 02 33 48 81 47

fax : 02 33 48 24 71

E.mail : mairie.sartilly@wanadoo.fr

<http://www.ville-sartilly.com>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 avril 2010

Etaient présents : M. Rault, Maire – MM. Fourré – Mme Clairay – M. Lucas, M. Vilquin, adjoints - Mme Gouelle- M Resbeut – Mme Lefranc – M. Belloir – Paul – M. Cahu – Mme Perrigault

Absents excusés : Mme Hinet - M. Coulombier – M. Louis dit Guérin

Secrétaire de séance : Mme Clairay

- **Comptes administratifs – année 2009** : les comptes administratifs présentés par M. le Maire sont approuvés à l'unanimité.
 - **Budget communal** :
 - Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 1 018 354.81
 - Recettes réalisées : 1 205 443.57
 - Résultat reporté : 221 559.17
 - ***Résultat de clôture : excédent : 408 647.93***
 - Section d'investissement : opérations de l'exercice
 - Dépenses réalisées : 681 827.84
 - Recettes réalisées : 1 265 812.61
 - Résultat reporté (dépenses) : 657 835.34
 - Restes à réaliser (dépenses) : 10 000
 - ***Résultat de clôture : déficit : 83 850.57***
 - **Budget communal « le Bourg Robert »**
 - Section de fonctionnement : opérations de l'exercice
 - Dépenses réalisées : 10 424.72
 - Recettes réalisées : 10 424.72
 - Résultat reporté : recettes : 88 781.12
 - ***Résultat de clôture : excédent : 88 781.12***
 - Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 10 424.72
 - Recettes réalisées : 0
 - Résultat reporté : recettes : 46 964.60
 - ***Résultat de clôture : excédent : 36 539.88***
 - **Budget communal « le Fonteny »**
 - Section de fonctionnement : opérations de l'exercice
 - Dépenses réalisées : 130 893.50
 - Recettes réalisées : 130 893.50
 - Résultat reporté : recettes : 274 019.88

- **Résultat de clôture : excédent : 274 019.88**
 - Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 130 893.25
 - Recettes réalisées : 0
 - **Résultat de clôture : déficit : 130 893.25**
- Budget service des eaux :
- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 197 524.50
 - Recettes réalisées : 263 031.85
 - Résultat reporté : recettes : 267 878.90
 - **Résultat de clôture : excédent : 333 386.25**
 - Section d'investissement : opérations de l'exercice :
 - Dépenses réalisées : 103 152.00
 - Recettes réalisées : 21 035.33
 - Résultat reporté : recettes : 22 492.06
 - Résultat de clôture : déficit : 59 687.61
- Budget service assainissement :
- Section de fonctionnement : opérations de l'exercice :
- Dépenses réalisées : 72 777.74
- Recettes réalisées : 96 453.50
- Résultat reporté : recettes : 97 159.61
- Résultat de clôture : excédent : 120 835.37
- Section d'investissement : opérations de l'exercice :
- Dépenses réalisées : 0
- Recettes réalisées : 14 848.00
- Résultat reporté : recettes : 60 644.36
- Résultat de clôture : excédent : 75 492.36

BUDGET PRIMITIF 2010

Le conseil municipal prend connaissance de ce budget préparé par la commission des finances qui ne propose pas d'augmentation du produit des contributions directes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité et arrête le budget primitif 2010 qui fait apparaître :

En dépenses et recettes de fonctionnement un total de 1 482 984.00 €. Dépenses : Charges à caractère général : 313 990.00 – charges de personnel : 546 700 € - dépenses imprévues : 20 000 € - virement à la section de fonctionnement : 304 826.00 € - opérations d'ordre en section : 23 573.00 € - autres charges de gestion courante : 163 818.00 € - charges financières : 84 935.00 € - charges exceptionnelles: 24 142.00 €.

En recettes de fonctionnement : excédent antérieur : 324 797.00 € - atténuation de charges : 21 000 € - produits des services : 93 100€ - impôts et taxes : 493 940.00 € - dotations et participations : 509 147.00 € - autres produits de gestion courante : 41 000 €.

Les taux des trois taxes directes locales sont inchangés, soit taxe d'habitation : 10.82 % (produit attendu : 116 423.00 €) - foncier bâti : 18.43 % (produit attendu : 172 357.00 €) – foncier non bâti : 34.73 % (produit attendu : 33 480.00 €). D'autre part, en application du code général des impôts, les collectivités vont recevoir au titre de l'année 2010 en remplacement de la taxe professionnelle une compensation- relais, égale au produit voté au titre de l'année 2009, soit la somme de 114 680.00 €.

La section d'investissement s'équilibre à 1 326 718.00 €.

Dépenses : solde reporté : 73 850 – remboursement d'emprunts : 131 045 € - frais d'études – urbanisme – PLU : 30 000 € - frais d'études pour dimetière : 20 000 € - frais de notaire et géomètre : 10 000 – réserve foncière : 600 000 € - participation pour travaux cuisine du collège : 23 123 € - participation travaux électrification : 19 000 € - acquisitions matériels divers : 33 500 € - travaux bâtiments divers : 32 700 € - travaux écoles rénovation des locaux : 212 000 € - restes à réaliser : travaux salle culturelle : 10 000 € - divers voirie : 131 500 € .
Recettes : déficit reporté : 83 850 € - FCTVA 2009: 106 537 € - taxes locales d'équipement : 34 462 € - solde DGE travaux école maternelle : 37000 € – DGE travaux écoles : 49 600 € - ventes terrains : 118 665 € - amortissements : 23 573 € - virement de la section de fonctionnement : 304 826 € - emprunt prévisionnel d'équilibre : 568 205 €.

Subventions 2010 : ont été inscrites au BP 2010, les subventions suivantes : Caisse des Ecoles : 43 718 – CCAS : 6 377 – ADMR (aide aux familles) : 15 – ADSM (sourds et malentendants) 20 – AGAPEI de Granville : 50 – Amicale des anciens sapeurs pompiers : 76 – Amicale des sapeurs pompiers : 76 – Anciens Combattants (pour drapeau) 320 – Anciens combattants de Sartilly : 183 – APAEI (entr-handicapés physiques) : 20 – Ass. APEL Ecole Sainte Thérèse : 125 – Ass. des aveugles de la Manche : 15 – ass. des donneurs de sang : 80 – ass. Gymnastique volontaire de Sartilly : 400 – Ass. lutte contre le SIDA : 30 – Ass. des parents d'élèves du collège Anatole France : 400 – Ass des parents d'élèves des écoles publiques : 250 - Ass. Sport loisirs et découverte : 50 – Ass. Vivre et vieillir dans son village : 120 – Association « A livre Ouvert » : 600 – Ass .Raid hippique de Sartilly : 100 – Club de l'Amitié : 300 – Club king boxing de Sartilly : 50 – Comice agricole de Sartilly : 457 – Comité des fêtes de Sartilly : 700 – croix rouge française – urgence et secourisme : 30 – Fonds de solidarité logement : 87 – Fonds départemental des jeunes en difficulté : 327 – Journée nationale contre le cancer : 76 - Lire et faire lire – ass. départementale : 40 – prévention routière : 15 – restaurants du cœur d'Avranches : 50 – secours catholique : 30 – société de chasse : 76 – Société Hippique rurale : 305 – USS section tennis de Sartilly : 300 – Union des arts : 1 000 – Union sportive Sartilly Jullouville : 3 000.

Budgets annexes :

-service des eaux 2010 – Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la Somme de 513 698 € et en dépenses et recettes d'investissement à 319 436 €.

-Service assainissement 2010 : Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 213 835 € et en dépenses et recettes d'investissement à 217 327 €.

-Lotissement « le Bourg Robert » - BP 2010 : dépenses et recettes de fonctionnement : 616 229.28 €.

Lotissement « le Fonteny – BP 2010: dépenses et recettes de fonctionnement : 679 686.50 €.

-Création de poste :

Suite au départ de M. Paul ROMUALD, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité de recruter un agent technique ayant une expérience en qualité de pompier, ce qui permettra de renforcer les équipes de jour au centre de secours de Sartilly. Il sera toutefois demandé aux communes desservies par le centre de secours de Sartilly de dédommager la commune de SARTILLY pour le temps que cet agent passera aux interventions sur son temps de travail, et cela au prorata du nombre d'habitants. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'informer les Maires du canton et de la Rochelle Normande.

L'emploi de garde champêtre sera évoqué lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

-Contournement de Sartilly : Suite à la décision de la commission permanente du conseil général le 5 mars 2010, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de l'axe routier en 2 x 2 voies, l'aménagement prévu n'est pas remis en cause. Il est rappelé dans le rapport que le projet d'aménagement de l'axe Longueville – Avranches avait été découpé en sept sections fonctionnelles lors de l'enquête publique et que la première section retenue par le Conseil Général est le contournement de Sartilly, entre Huchepie côté Nord et au Sud, à la hauteur des étangs de Mirande.

-Château d'eau : la convention passée entre la commune et Bouygues est maintenue provisoirement, elle sera définitivement entérinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.